

Réunion du 15 octobre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves SUBLON, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, Mme Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL
- Excusé(s) : M. SCHULTZ Denis
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, M. MATT Nicolas, Mme MULLER-BRONN Laurence
- Ne prennent pas part au vote : M. Mathieu CAHN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Martine JUNG
- Rapporteur : M. André ERBS

CP/2020/306
I5_2020_10_06_306

65520 - Fonds d'attractivité
Contrats départementaux de développement territorial et humain. Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Commune de MUNDOLSHEIM et l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg (OPHEA) pour la création d'un pôle intergénérationnel

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de « Pôle intergénérationnel » porté par la Commune de Mundolsheim et l'Office public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg (OPHEA);
- décide que le Département mobilisera son ingénierie dans le cadre de ses compétences en faveur de ce projet en accompagnement et conseil auprès du maire de Mundolsheim et de ses adjoints ainsi que des directeurs de structures, en vue d'adapter leurs équipements publics aux besoins des habitants, en écho aux enjeux départementaux ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 1 260 252 € à la Commune de Mundolsheim pour le projet « pôle intergénérationnel » au titre du Fonds de développement et d'attractivité, répartie comme suit :
 - 1 118 040 € pour le pôle enfance soit à un taux de 20% d'un coût éligible de 5 590 199€ ;
 - 142 212 € pour l'aménagement du parc public paysager soit un taux de 10% pour un coût éligible de 1 422 122 € ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 332 802 € à l'Office Public de l'Habitat de

l'Eurométropole de Strasbourg (OPHEA) pour la réalisation d'une résidence seniors de 18 logements soit un taux de 17,7% d'un coût éligible de 1 872 141 € ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Mundolsheim et OPHEA, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Mundolsheim joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et OPHEA, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 42

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	39
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201015-
lmc1136491-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 22/10/20